



Grossesse non détecté, IVG compromis

Par **camille34**, le **25/07/2009** à **07:39**

Bonjour,

Le 29/04/09, ma fille de 17 ans soupçonnant une grossesse consulte une gynécologue.

Une prise de sang est faite qui s'avère positive, l'échographie ne montre rien.
Ma fille souhaite avorter

Première semaine de mai (2/3 jours avant le rendez-vous planifié pour mettre en place une IVG), ma fille présente des symptômes évoquant un avortement spontané.

Le 5/05/09, rdv avec la gynécologue. La fausse couche est confirmée sans examen ni ordonnance (prise de sang et échographie). La pilule est prescrite.

19/05/09 rdv gynécologue pour un problème d'irritation génital. Un premier traitement est prescrit, il ne fonctionne pas.

27/05/09 rdv gynécologue, un herpès génital est diagnostiqué. Un second traitement est prescrit.

3/06/09 rdv gynéco. Il faut que j'en demande la raison à ma fille, j'ai oublié.

17/07/09 - CHU Montpellier, suite à un choc violent sur la tête, nous consultons au urgences. Le médecin prescrit du Contralmal LP 100 matin et soir pendant 5 jours. Ce médicament est contre-indiqué en cas de grossesse!.

Le 25/07/09, Rdv pour changement de pilule. La gynécologue annonce a ma fille qu'elle est enceinte!.

L'échographie pratiquée ce même jour annonce une grossesse de 17 semaines, la date de conception tourne autour du 10/04/09 (si mes souvenir sont bons). Les délais légaux pour pratiquer un avortement en France sont dépassés!

La gynécologue aurai du prescrire une échographie et une prise de sang suite à ce qui ressemble à une fausse couche.

Après échange téléphonique avec la gynécologue, celle-ci reconnaît avoir fait une erreur, mais invoque des responsabilités partagées entre le centre de radiologie (qui n'a pas vue de grossesse à l'échographie) et elle-même.

Elle rappellera en fin d'après-midi pour nous annoncer qu'en fait elle a bien prescrit

échographie et prise de sang le 5 mai pour contrôle. Nous n'avons jamais vu ces ordonnances.

Notre fille ne veut pas de cet enfant, nous ferons le nécessaire en Europe. L'intervention représente une somme conséquente que nous n'avons pas. Au vu des nombreux rendez-vous, nous pensons que la gynécologue a failli, le suivi a été mal fait. Nous souhaitons être dédommager à hauteur des frais (déplacement hôtel clinique) que cette intervention va représenter, comment faire reconnaître la faute, comment procéder ?

Merci d'avance pour vos conseils.